

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

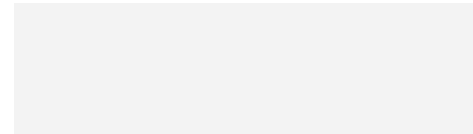
RETRAIT DU RÈGLEMENT 276

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes habiles à voter du secteur concerné, soit la rue Racicot.

Le 8 juillet 2014, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté la résolution 2014-07-389 par laquelle il retire le Règlement 276 décrétant des travaux d'infrastructures dans le secteur de la rue Racicot ainsi qu'un emprunt de 925 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

En conséquence, il n'y aura pas de scrutin référendaire sur le Règlement 276.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 17 juillet 2014.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier